

« A3PVA »
13, rue Amiral Charner
22370 PLENEUF VAL ANDRE

PLENEUF VAL ANDRE, le 21 juin 2012

Objet : Question ouverte à Madame le Député
à poser à l'Assemblée Nationale

Madame Viviane LE DISSEZ
Députée Maire de PLANCOET
Place de la Mairie
22130 PLANCOET

Madame le Député,

Par le présent courrier, je souhaiterais vivement qu'en tant que Président de l'association des Pêcheurs Plaisanciers de PLENEUF VAL ANDRE (« A3PVA ») et aux noms de tous les usagers du port de DAHOUE, vous posiez le problème concernant l'évacuation de la vase stockée dans un bassin de rétention située à quelques centaines de mètres du port.

Je vous résume brièvement la situation.

Il y a une dizaine d'années, la commune par le biais des impôts collectés par les usagers du port avait réalisé un grand bassin destiné à recevoir les vases du port du bassin à flot des « Salines » du port de DAHOUE. Nous sommes plus de cinq cents propriétaires de voiliers et bateaux à alimenter le budget du port par le biais des places dans le bassin à échouage et du bassin à flot des « Salines ».

Ces boues ont été entreposées et se sont largement décantées depuis une dizaine d'années.

Une autre opération aurait du débuter car la vase est revenue et nécessite l'extraction de celle-ci vers ce bassin qui a coûté assez cher et financé par les usagers du port. Ce bassin devait resservir pour les opérations futures car les quilles de certains bateaux sont désormais en contact avec la vase et endommagent ceux-ci.

Des analyses prouvent que ces vases ne présentent pas de danger pour les disperser sur les terres agricoles afin de retrouver une capacité de stockage maximum.

Des préconisations émanant de BRUXELLES interdiraient d'utiliser cet endroit pour l'opération que nous aurions déjà du pratiquer compte tenu de l'urgence.

Que faire en ce moment ???

Au moment où tout le monde prône les économies, nous avons sur le budget du port déjà payé ces infrastructures et nous ne pourrions plus les réutiliser ?

De grâce, il faut être logique avant tout. Ce bassin n'aurait servi qu'une seule fois, ce serait inadmissible.

Que faire de ces boues ?

Faut-il les rejeter en mer ???

Non bien évidemment.

Nous avons déjà l'endroit pour les stocker, alors un peu d'intelligence et nous attendons de votre part une intervention officielle afin que ce problème soit résolu dans le BUT de nous permettre d'être en conformité avec la législation en utilisant ce bassin de rétention.

Ce sera peut être votre première intervention à l'Assemblée Nationale, mais je pense que cette question concerne tous les Maires du littoral Français qui rencontrent ces tracas administratifs.

Je m'en remets à vous et reste bien entendu à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Si vous désirez me rencontrer pour en parler de vives voix, je vous remercie de me fixer un rendez vous.

Veillez agréer, Madame le Député, l'expression de mes plus cordiales salutations.

**YVES GAUTHIER et les membres du C.A. de « l'A.3PVA »
Association des Pêcheurs Plaisanciers de PLENEUF VAL ANDRE
13, rue Amiral Charner
22370 PLENEUF VAL ANDRE
02.96.72.81.30 - 09.77.92.61.48 - 06.08.05.12.14**

Adresse du site internet de notre association (« A3PVA ») : <http://appva.wifeo.com>